

Commune de MANONCOURT EN WOEVRE
Compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2018



Présents : Chantal Pierson, Patrick Hippert, Marie-Joëlle Lamy, Sonia Théveniaut, Françoise Gilbert, Clément Vuillaume. *Absents excusés* : Eric Spindler, Cédric Vosgien

EAU :

Suite à un incident au château d'eau, une forte chloration de l'eau a été faite pour cause d'une analyse d'eau non conforme aux normes de potabilité. Le château d'eau sera vidangé le 6 juillet.

Projet d'aménagement de la forêt communal par l'ONF :

Comme le prévoit le code forestier, l'ONF établi pour la commune un projet d'aménagement de la forêt communale. Le conseil municipal accepte le projet en stipulant qu'il se réserve la possibilité de ne pas réaliser les travaux prévus pour les parcelles 5 et 6 dans les termes prévus dans le plan (plantation d'essences de bois d'œuvre sur une partie de la surface et pose d'un grillage de protection)

CC2T :

- **Avis de la commune sur la prise de compétence « eau » à compter du 01/01/2020** : le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à la prise de compétence par la CC2T dès le 01/01/2020. L'ensemble des conseillers estime que cette prise de compétence peut attendre que se stabilise la CC2T dans ses compétences actuelles suite aux fusions successives des Côtes en Haye puis de Hazelle en Haye.
- **Ordures ménagères** : le conseil municipal décide de conventionner avec la CC2T pour le ramassage des dépôts irréguliers sur le circuit de collecte et au pied des PAV, pour un reversement d'une indemnité annuelle à la commune (400 euros)

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX ROUTIERS AVEC MMD54 :

MMD54 (Meurthe et Moselle développement) propose aux communes qui le souhaitent de rentrer dans un groupement de commandes pour les travaux de voirie (expertise et montage des dossiers pour ce type de marché). Le conseil municipal décide d'y adhérer, l'état de la voirie communale demandant des travaux lourds d'entretien d'ici quelques années.

FOND REGIONAL DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES RURALES :

La région propose un fonds de soutien aux communes rurales pour certains types de travaux d'investissement sur liste précise ; chaque commune peut présenter au maximum deux projets qui rentrent dans cette liste entre 2018 et 2021 (subvention de 25% avec un plafond de 100 000 euros). Les travaux d'agrandissement du périscolaire par le SIS de la Côte en Haye peut rentrer dans cette enveloppe si les communes adhérentes au SIS abandonne un droit à subvention de leur commune pour le projet commun.

Le conseil municipal accepte de prendre sur sa part de subvention régionale de soutien aux investissements aux communes rurales sur 2018-2021 et comptant pour un projet communal.
